

04 Question de Mme Karine Lalieux au ministre de l'Emploi sur "le respect de la législation sur le bien-être au travail par les sociétés de transport en commun" (n° 11166)

04 Vraag van mevrouw Karine Lalieux aan de minister van Werk over "de naleving van de wetgeving over het welzijn op het werk door de openbare vervoersmaatschappijen" (nr. 11166)

04.01 **Karine Lalieux** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, depuis 2003, les groupes syndicaux représentés au CPPT de la Société des transports intercommunaux bruxellois (STIB) dénoncent différents griefs sur le respect de la réglementation du bien-être au travail au service d'inspection du contrôle du bien-être au travail.

Après de nombreuses plaintes, le service de contrôle du bien-être au travail a adressé, en décembre 2004, un relevé d'infractions constatées (plan global de prévention et plan annuel non conformes, absence d'identification des conseillers de prévention, pas d'envoi de la délégation sur place lors d'accidents de travail graves, etc.)

D'autres plaintes ont été déposées par la suite et, selon les délégués au CPPT, les manquements constatés ne sont toujours pas réglés.

Le 15 mars 2006, le service de contrôle constatait à nouveau d'autres infractions comme le fait que le règlement d'ordre intérieur est toujours incomplet et, faits bien plus grave, non seulement que la délégation restreinte ne se rend pas immédiatement, comme requis, sur les lieux d'un accident de travail grave, mais aussi que les visites dans les lieux de travail ne semblent guère approfondies.

Les travailleurs de cette entreprise de transport ont une grande responsabilité puisqu'ils transportent des milliers de voyageurs et doivent leur assurer la plus grande sécurité possible. Ils subissent également un stress et des pressions en termes de respect d'horaires repris sur ce que l'on appelle les "planchettes".

Compte tenu des embouteillages, des travaux, des accidents, ils ne peuvent souvent pas respecter les horaires serrés et roulent parfois 4

04.01 **Karine Lalieux** (PS): Sinds 2003 werd bij de Maatschappij voor het intercommunaal vervoer van Brussel (MIVB) een groot aantal inbreuken op de regelgeving betreffende het welzijn op het werk vastgesteld. Zo begeeft de beperkte afvaardiging zich niet onmiddellijk ter plaatse wanneer zich een ernstig arbeidsongeval voordoet.

De werknemers van dat bedrijf, dat opdrachten van openbare dienstverlening uitvoert, dragen een zware verantwoordelijkheid en staan, als gevolg van de verkeersdrukke, voortdurend onder stress. Ze moeten soms vier of vijf uur rijden zonder te pauzeren. De arbeidsongevallen hebben al tot zo'n 11 826 dagen arbeidsongeschiktheid geleid.

In welke mate heeft de MIVB de vastgestelde tekortkomingen intussen verholpen? Welke initiatieven zal de controledienst nemen om ervoor te zorgen dat de maatschappij eindelijk de wetgeving betreffende het welzijn

à 5 heures sans aucun repos.

Lorsque l'on connaît le nombre d'accidents de travail qui ont entraîné près de 11.826 jours d'incapacité de travail, il nous semble important que l'entreprise mise sur la prévention et le bien-être comme les lois le prévoient.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner des informations sur l'état de mise en conformité de la STIB par rapport aux différentes infractions constatées?

Quelles actions sont prévues par le service de contrôle pour que l'entreprise respecte enfin entièrement la législation sur le bien-être au travail?

Vos services ont-ils constaté les mêmes carences dans d'autres sociétés de transport public (TEC ou De Lijn)?

Au vu du nombre d'accidents de travail et du travail particulièrement stressant ne faudrait-il pas que les services de contrôle soient particulièrement vigilants tant en ce qui concerne l'application de la législation que la réaction aux plaintes des délégués?

Je rappelle que la STIB est une entreprise qui preste des missions de service public; il est primordial qu'elle soit exemplaire en ce qui concerne le respect de la législation sociale tant pour le bien-être de ses travailleurs que pour la sécurité de nos concitoyens.

04.02 **Peter Vanvelthoven**, ministre: Monsieur le président, chère collègue, la STIB est une entreprise qui absorbe une partie non négligeable de la capacité de la direction de Bruxelles auprès de la division au contrôle de base.

L'entreprise connaît un climat social difficile. En témoignent les diverses actions syndicales des dernières années. Ces actions n'ont pas pour objet fondamental la sécurité et la santé des travailleurs. Cependant, chaque épisode de ces problèmes s'accompagne d'un rapport relatif au bien-être au travail.

Les enquêtes relatives aux différentes plaintes déposées par les agents de l'inspection suivant la procédure en vigueur ont donné lieu à des remarques concernant le fonctionnement du CPPT, le plan de gestion dynamique des risques et le fonctionnement de la STIB. Les infractions ont été communiquées à la direction et les plaignants ont été informés en application des prescriptions des procédures précitées.

Après le dernier rapport établi par l'inspection, la direction de la STIB aurait bien suivi les recommandations émises. Le nombre d'infractions a considérablement diminué. Il reste plusieurs aménagements à effectuer. L'affaire sera suivie par l'inspecteur en charge du dossier.

En ce qui concerne votre troisième question, contrairement à la STIB, les autres sociétés de transport public, telles que TEC ou De Lijn, se localisent dans des circonscriptions géographiques de plusieurs directions de l'inspection du bien-être. Une petite enquête a montré que dans ces sociétés, des inspecteurs ont également constaté des

op het werk naleeft? Zou die dienst, in het licht van de eigenheid van de maatschappij en het enorme belang van de veiligheid, niet bijzonder waakzaam moeten zijn? Werden dezelfde problemen ook bij andere openbare vervoersmaatschappijen vastgesteld?

04.02 Minister **Peter Vanvelthoven**: De opmerkingen naar aanleiding van de onderzoeken die in het raam van de klachten werden uitgevoerd, werden aan de MIVB bezorgd, die wel degelijk rekening zou hebben gehouden met de aanbevelingen. De aangelegenheid zal verder worden gevolgd door de inspecteur die met het dossier werd belast.

Inspecteurs stelden ook bij de TEC en De Lijn problemen vast. De directie van de controledienst te Brussel zou het dossier van de MIVB altijd correct hebben behandeld.

De meeste klachten spruiten voort uit een moeizaam sociaal overleg. Heel wat problemen zouden kunnen worden vermeden indien alle partijen bereid zouden zijn tot samenwerking en een oplossing zouden nastreven. Daartoe is echter een mentaliteitswijziging nodig, waar de inspecteurs geen vat op hebben.

problèmes.

En ce qui concerne votre dernière question relative aux documents disponibles, il paraît que la direction de Bruxelles a toujours traité correctement le dossier MIVB tant à l'occasion des problèmes de harcèlement qu'à l'occasion des plaintes concernant le fonctionnement du comité ou à l'occasion de l'examen des accidents du travail.

La plupart des plaintes trouvent leur origine dans une concertation sociale difficile au sein de la STIB. Pas mal de problèmes pourraient être évités si tous les partis avaient l'ambition de débattre et de collaborer de façon constructive et de trouver des solutions ensemble. Tout cela demande un changement profond des mentalités. Cela ne se fait pas toujours du jour au lendemain. Une autre mentalité ne peut nullement être imposée de l'extérieur, même pas par des inspecteurs dotés de pouvoirs considérables.

Le service d'inspection de Bruxelles est censé contrôler 33.000 entreprises soit un total de 618.000 employés, y compris des chantiers temporaires et mobiles assez nombreux. Il n'est pas possible pour ce service d'investir plus de temps dans une seule entreprise, aussi importante soit-elle.

04.03 Karine Lalieux (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse concernant l'Inspection sociale.

Je ne remets pas leur travail en cause, je sais qu'ils en ont beaucoup. En même temps, quand on véhicule des milliers de nos concitoyens, qu'ils soient Bruxellois ou navetteurs, il faut être particulièrement sensible à ce type d'entreprise qui n'est pas une entreprise comme les autres: c'est une entreprise publique, qui doit être exemplaire dans le respect des législations, non seulement pour ses travailleurs mais aussi pour l'ensemble des citoyens.

Même si ces services de contrôle sont débordés, il faut un suivi rapide. Or, après avoir lu tous les procès-verbaux, je n'ai pas eu l'impression d'une rapidité d'intervention. Deux ans pour répondre à des infractions assez lourdes; je ne pense pas que ce soit le signe d'une réelle rapidité!

Toutefois, il faut reconnaître que, dans le dernier procès-verbal, une amélioration apparaît à quelques niveaux, mais de nombreuses infractions sont encore dénoncées.

On sait aussi que la loi de 1998 se base sur la prévention et l'analyse objective du risque, afin d'éviter le nombre d'accidents et le nombre de jours d'incapacité de travail. J'entends bien l'inspection. Je crois qu'elle doit continuer son travail envers cette entreprise. S'il n'y a pas concertation, le CPPT existe. Il faut un dialogue et un respect absolu de la loi. Nous sommes là pour respecter la loi et pas pour entendre une négociation difficile entre des patrons et des syndicats! A un certain moment, l'inspection doit être objective.

J'espère que toutes les infractions dénoncées le 15 mars 2006 seront suivies de près. Je vous réinterrogerai dans quelques mois pour voir si l'entreprise a répondu positivement à ces derniers procès-verbaux de l'inspection sociale. Il y va de la sécurité de tous.

De Brusselse inspectiedienst, die 33 000 bedrijven of 618 000 werknemers moet controleren, kan niet meer tijd uittrekken voor een enkel bedrijf, al is het nog zo belangrijk.

04.03 Karine Lalieux (PS): Het is niet mijn bedoeling het werk van de sociale inspectie ter discussie te stellen, maar de naleving van de veiligheidsregels en de sociale wetgeving verdient in dit soort bedrijf voor openbaar vervoer, dat opdrachten van openbare dienst vervult, een bijzondere aandacht. Er werd zeker niet snel opgetreden: twee jaar lijkt me zelfs vrij lang om te reageren op ernstige inbreuken. In het laatste proces-verbaal is weliswaar enige verbetering merkbaar.

Er is misschien geen overleg, maar het CPBW bestaat. Er moet een dialoog op gang worden gebracht en de wet moet strikt worden nageleefd. Ik hoop dat er iets zal gedaan worden aan de inbreuken die op 15 mei 2006 aan de kaak werden gesteld. Ik zal hier zeker op terugkomen.

Le président: Je vous remercie, madame Lalieux. J'entends bien que l'incident est clos momentanément!

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.